

CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER EN CAS D'EVENEMENT ACCIDENTEL
COMMUNE DE Visan

INFORMATIONS DES RISQUES

Les pipelines sont calculés pour résister à des pressions importantes, mais ils restent vulnérables aux agressions extérieures et surtout celles provoquées par les engins mécaniques. Le percement d'un pipeline entraîne un jaillissement de produit gazeux ou liquide, qui peut présenter les risques suivants :

**EXPLOSION,
INCENDIE,
ASPHYXIE,
POLLUTION**



EN CAS DE FUITE

Protéger :



Arrêter les moteurs,
Interdire tous les feux et étincelles,
Faire évacuer la zone où les vapeurs sont perceptibles à l'odeur
Etablir un périmètre de sécurité de 510 mètres autour de l'incident
Ne pas téléphoner dans la zone
Ne pas fumer

Alerter (hors zone) :

Sapeurs-Pompiers (18)
Police ou Gendarmerie (17)
SPSE 04 42 05 01 64
Mairie et pouvoirs publics

NUMEROS UTILES

Sapeurs-Pompiers :
(18)

Police :
(17)

Gendarmerie :
(17)

L'APPROCHE DE L'EVENEMENT ACCIDENTEL POUR LES SECOURS

Ne pas arriver dans le nuage de gaz et se garer à **510 mètres minimum** du sinistre en direction contraire au vent,
Faire **évacuer la zone** où les vapeurs sont perceptibles à l'odeur puis à la suite,
Etablir un **périmètre de sécurité** de 510 mètres autour du sinistre puis **barrer les routes** et les accès divers,
Faire évacuer les habitations du périmètre à pied (ou confinement selon les cas),
Interdire tous les feux ou étincelles, **arrêter les moteurs**,
Ne pas téléphoner dans le périmètre des 510 mètres,
Utiliser un **explosimètre** pour toute approche et un **ARI**,
Tenir compte des **vapeurs qui s'accumulent en point bas** (sol, caniveaux, égouts..) en effectuant des relevés d'explosimétrie.
Du personnel SPSE se dirige vers l'évènement accidentel et une cellule de crise est en place à Fos/Mer,
Etablir un contact avec SPSE pour obtenir un conseil technique
Activation du Plan Communal de Sauvegarde (Maire) ou Plan ORSEC (Préfet) si nécessaire



INFORMATIONS SUR LES PRODUITS TRANSPORTES

Nom	Code danger	N° ONU	Masse volumique (kg/m³)	L.I.E. (%)	L.S.E. (%)	P.V.S. (hPa à 20°C)	Point éclair (°C)
Pétrole Brut	30 ou 33	1267	≈ 700-980	0,6	15	/	-20 à 100
Naphta	33	1268	736	0,8	6,5	40	<21
Azote	20	1066	/	/	/	/	/

Nom	Inhalation	Contact avec la peau	Contact avec les yeux	Ingestion
Pétrole Brut	Perte de connaissance	Irritant	Fortement irritant	Pneumopathie d'inhalation
Naphta	Perte de connaissance	Irritant	Brûlures Temporaires	Pneumopathie d'inhalation
Azote	Perte de connaissance + asphyxie	Brûlures par le froid	Brûlures par le froid	Perte de connaissance + asphyxie

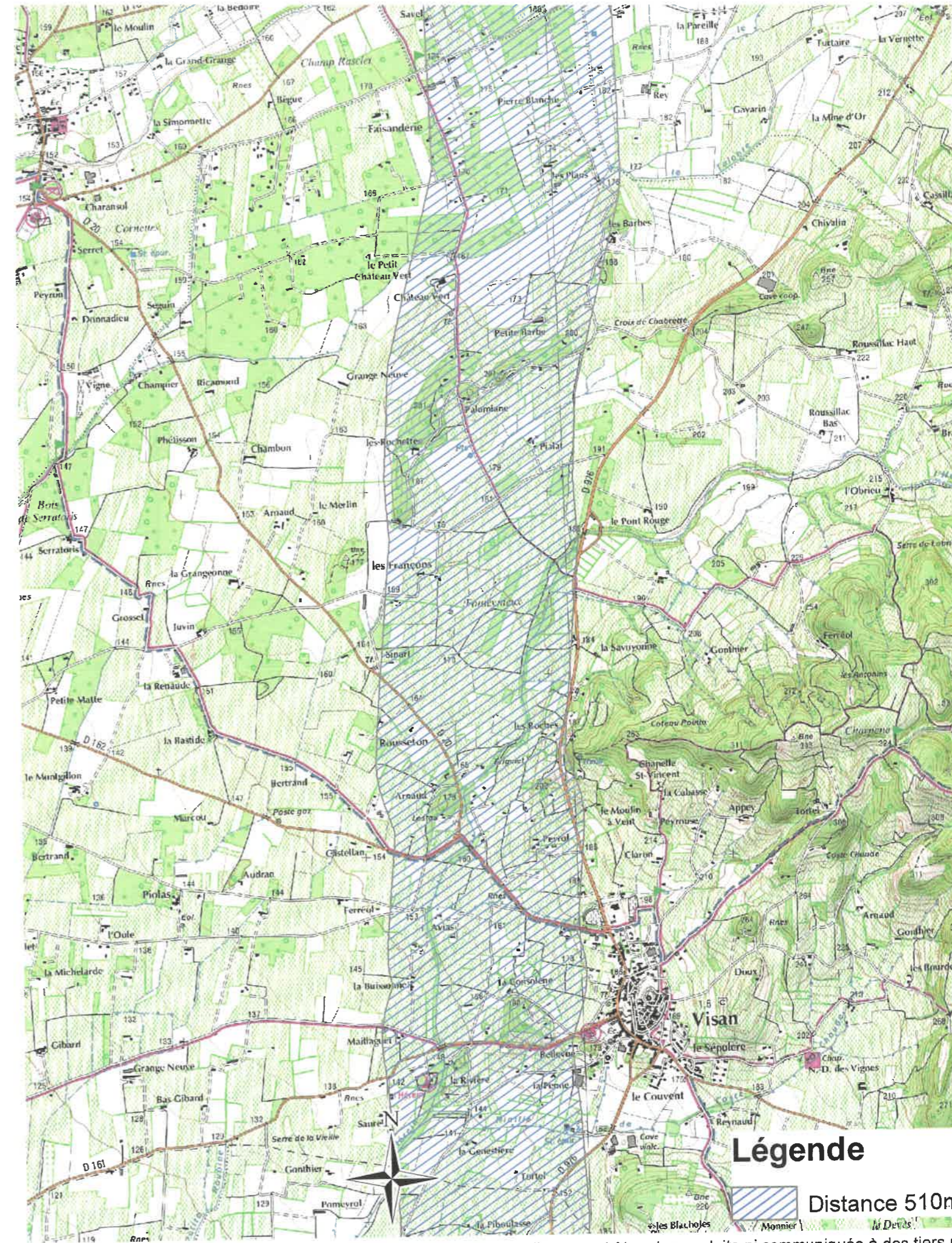
Cette note est en complément du Plan de Surveillance et d'Intervention de SPSE qui est disponible au SDIS, COG, DREAL et Préfecture de votre département. Il est conseillé d'afficher cette note en mairie, centre de secours des sapeurs-pompiers, gendarmerie et police concernés. Le service Gestion des Risques Industrielles de SPSE est à votre disposition pour toutes demandes éventuelles (04 42 47 78 78).

1 000



Mètres

Date de génération : 07/02/2017 Format A3



Légende

Distance 510m

Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé qui peut être modifié sans préavis ; Elle ne peut être ni reproduite ni communiquée à des tiers ni utilisée à des fins commerciales sans autorisation spécifique du Transporteur, SPSE. La position mentionnée ne permet pas la localisation précise sur le terrain des canalisations et ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux interventions à proximité d'ouvrages enterrés : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr